

Deux poids, deux mesures dans la liberté et de recherche d'expression

- 21 avril 2017 |
- Santé

[Email](#) [Facebook](#)

[Tweeter](#) [RSS](#)

Le 17 mars 2017, 146 chercheurs et biologistes de renom (dont le professeur Frydman, père du premier bébé éprouvette français, Alain Fisher, médecin des enfants-bulle, François Gros, découvreur de l'ARN messenger, ont publié un manifeste demandant au Premier Ministre, la levée de la qualité d'utilité publique, à la Fondation du professeur Jérôme Lejeune, qui avait été accordée en 1996...

En effet, cette Fondation est une organisation pro-vie opposée à l'interruption volontaire de grossesse et au droit de mourir dans la dignité, tout comme elle s'oppose aux recherches sur les cellules-souches. Or, les recherches sont très encadrées et ne peuvent démarrer qu'après une autorisation de **l'agence de bio-médecine**. Or, la stratégie de cette fondation est de bloquer, après les autorisations, les recherches, en déposant des recours en justice, y compris en allant jusqu'au Conseil d'Etat ! D'où **perte de temps** face à la concurrence étrangère en matière de recherche, **perte d'argent**, car les frais de justice sont imputés sur les budgets recherche et **découragement** des jeunes chercheurs qui n'hésitent plus à partir à l'étranger ! C'est exactement le but des initiateurs de cette fondation.

Cela est devenu scandaleux. Qu'en pense le Premier Ministre ? Qu'en pense la Ministre de la Santé ? Qu'en pense la Ministre des Familles ? La campagne de la collecte de « la mère et l'enfant » est placée sous l'égide du Ministère des Familles ; cette collecte est effectuée sous l'autorité de l'UNAF et par les UDAF. A la fois dans son déroulement et dans le reversement des dons collectés, elle a fait l'objet d'une critique acerbe du dernier rapport de la Cour des comptes. Celle-ci a jugé nécessaire un plus grand pluralisme

dans l'attribution des fonds collectés. Le Ministère des Familles lui-même, au vu de la liste des associations bénéficiaires des fonds collectés, a fait part de sa position défavorable : en effet, la plupart sont des associations catholiques et pro-vie, dont celles de la Fondation du professeur Lejeune.

Cette procédure est scandaleuse, qui laisse le champ libre à des organisations confessionnelles. ! **La liberté de la recherche fait partie du champ politique de la laïcité.**

Dans le même temps, la **Fondation Gabriel Péri** est menacée dans son existence, comme d'autres mouvements d'éducation populaire et progressiste, par la baisse continue et annuelle des dotations de l'Etat, depuis Nicolas Sarkozy et poursuivie avec François Hollande.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président,
06 87 37 16 64.

Jean-François Chalot
Secrétaire général,
07 89 05 54 64

Le CNAFAL